

VALORISATION TGAP RÉDUCTION À LA SOURCE

MATIÈRES RÉSIDUELLES MATIÈRES DANGEREUSES

OPTIMISATION DU TRI

STRATÉGIE GLOBALE DE DÉCHETS



DE LA STRATÉGIE GLOBALE À LA MISE EN OEUVRE OU À LA CARTE

QUELS SONT **LES ENJEUX** ?

Au-delà des enjeux financiers, de multiples réglementations se chevauchent en la matière : l'accord relatif au transport international des matières dangereuses par la route (ADR), différents décrets et lois (transition énergétique, règlement REACH, ...), Code de l'environnement (responsabilité du producteur, modes, proximité, priorisation des modes de traitement, ...), le Code de santé publique suivant les déchets, le Code du travail, ainsi que les différentes exigences des organismes de tutelles suivant votre secteur d'activité.

Notre valeur ajoutée porte sur la prise en compte globale de ces différentes exigences, avec leurs enjeux et **applications concrètes sur le terrain.**

QUELLES SONT **LES RÉPONSES** ?

Nous vous accompagnons sur une **stratégie globale, ou en fonction des besoins**, sur un ou plusieurs champs d'actions tels que : un diagnostic, la maîtrise réglementaire des déchets ou plus précisément pour les déchets dangereux, la réduction à la source, l'augmentation du taux de valorisation, la réduction des impacts financiers et environnemental, les achats responsables associés, la formation des différents acteurs, la définition d'un plan d'action et l'aide à sa mise en œuvre (soit à distance soit in situ).



LE DIAGNOSTIC DÉCHETS A POUR **OBJECTIFS** DE PRÉSENTER À L'ÉTABLISSEMENT :

- tout d'abord, les économies à réaliser,
- son degré de conformité vis-à-vis des lois et règlements en matière de protection de la santé et de l'environnement,
- les différentes filières à mettre en place,
- quels leviers mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité en matière d'organisation et de gestion des déchets,

QUEL EST LE **PROCESSUS** ?



Diagnostic administratif

Traçabilité, contractualisation, termes du contrat dont analyse financière, maîtrise des processus, de l'organisation et des moyens techniques ainsi qu'une caractérisation¹ exhaustive des déchets



Restitution du rapport

Restitution d'un rapport intégrant les points de maîtrise et les préconisations



Plan d'action

Contribution à la définition du plan d'action et de la stratégie à mettre en œuvre

La conformité de l'établissement est examinée au regard de la **législation nationale en vigueur**, issue principalement de la législation européenne (Code de l'environnement, Code de la santé publique et du travail), **associée aux contraintes spécifiques liées au secteur d'activité**. Par exemple, pour les établissements de santé, pouvoir répondre aux critères de la certification V2020 de la HAS.

POUR ALLER **PLUS LOIN** ?

L'optimisation de la gestion des déchets pour un établissement permet, dans la grande majorité des cas, un **retour sur investissement fort et rapide** dans la mesure où il s'appréhende de manière globale.

D'autre part, travailler sur la gestion des déchets **nécessite de considérer d'autres thématiques en transversalité**, telles que les achats, à la source des déchets, ou bien l'identification des parties prenantes externes pour connaître les filières de traitement des déchets ainsi que les autres producteurs majeurs de déchets du territoire pour tendre vers l'obtention d'**offres attractives**.

(1) La caractérisation des déchets consiste à établir pour un flux de déchets sa caractérisation, c'est-à-dire à établir la répartition en plusieurs fractions. Il s'agit d'une application au déchet de la caractérisation d'un matériau.

Pour un devis personnalisé, nous vous invitons à nous contacter :



04 67 00 31 70



contact@agenceprimum.fr



5 bis rue Franklin
34500 Béziers